

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION
4 – 2023 / N°1**

SEANCE du 11 juillet 2023

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 11
VOTES : Contre : 0 Pour : 11 Abstention : 0
Date de la convocation : 30.06.2023

L'an deux mil vingt-trois et le onze juillet à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, VIALATTE Jacky, MANENT Corinne, ULIN Nicolas, DESPEYSSE Jocelyne, LAMBERT Daniel, VIAL Anne-Claire, LASSAGNE Cécile.

Absents excusés : BROCHIER Nicolas, MINDER Pascale, REBOUL Grégory

Objet : Pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle des fêtes : Demande de subventions

Le bureau rappelle la décision du 06/12/2022 de poser des panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle des fêtes Jean AMBLARD.

Une étude de la solidité de la charpente doit être faite afin de s'assurer qu'elle peut accueillir les panneaux.

L'économie annuelle en électricité serait de 25 000 € soit un retour sur investissement sur 3 ans environ.

Ce projet pourrait être réalisé en 2024 ou 2025.

Coût prévisionnel de l'opération : 15 000 € pour les études et 80 000 € pour les travaux.

Le bureau propose de demander une subvention au conseil départemental, au conseil régional et à Enedis ou SDED.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Accepte** le projet de pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle des fêtes.
- **Dit** que ce projet sera prévu au BP en 2024 ou 2025
- **Demande** une subvention au Conseil Départemental
- **Demande** une subvention au Conseil Régional
- **Demande** une subvention à Enedis ou SDED

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 26/07/2023

Le Maire
Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la
Publication le 26/07/2023
Et de la réception en Préfecture le 26/07/2023

Le Maire